

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

**SOUS-DIRECTION C
BUREAU C3**

Classement
B1

**INSTRUCTION N° 76-121 - B1
du 12 août 1976**

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du
n° du
n° du
n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction

n° du

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

ANALYSE

Extension à certaines communes, agglomérations ou district urbain

DOCUMENTS A ANNOTER :

Instruction n° 75-43 B 1 du 21 mars 1975;

Instruction n° 76-79 B 1 du 11 mai 1976.

Est notifiée, en annexe, la circulaire n° B-6 B-63 en date du 7 mai 1976, relative au versement destiné aux transports en commun.

Messieurs les comptables voudront bien annoter en conséquence les instructions susvisées.

Pour le directeur de la Comptabilité publique :

Le sous-directeur,

André BOULAT.

DIFFUSION

GT

69

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPGR	TPG	TGC	TGE
-----	-----	-----	------	-----	-----	-----

ANNEXE

— 2 —

à l'Instruction n° 76-121 B1
du 12 août 1976

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION DU BUDGET

**Circulaire n° B-6 B-63 du 7 mai 1976 relative au versement
destiné aux transports en commun**

*Le ministre de l'Économie et des Finances
à Messieurs les ministres et secrétaires d'État*

Par circulaire n° B-6 B-48 du 1^{er} avril 1976, je vous avais indiqué que le versement destiné aux transports en commun avait été notamment institué par le district de Metz. Vous trouverez ci-après la liste des communes comprises dans ce district ainsi que celles comprises dans l'agglomération clermontoise où le versement de transport vient également d'être institué.

AGGLOMÉRATIONS CONCERNÉES	DATE d'effet	TAUX du versement
<p><i>Agglomération messine (Moselle) :</i></p> <p>LE BAN-SAINT-MARTIN; MONTIGNY-LES-METZ; LONGEVILLE-LES-METZ; MOULINS-LES-METZ; MARLY; SAINT-JULIEN-LES-METZ; METZ; VANTOUX.</p>	1 ^{er} mai 1976	0,75 %
<p><i>Agglomération clermontoise (Puy-de-Dôme) :</i></p> <p>AUBIÈRE; CLERMONT-FERRAND; AULNAT; DURTOL; BEAUMONT; GERZAT; CÉBAZAT; ROMAGNAT; CEYRAT; ROYAT. CHAMALIÈRES;</p>	1 ^{er} juin 1976	0,60 %

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du Budget,

Par empêchement du directeur du Budget :

Le sous-directeur,

Jean CHOSSAT.